

Résumé de la lettre du citoyen Turpin, directeur des postes de la commune d'Issoudun (Indre) qui envoie un assignat de 25 L pour les familles de ceux qui sont morts pour la patrie, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre du citoyen Turpin, directeur des postes de la commune d'Issoudun (Indre) qui envoie un assignat de 25 L pour les familles de ceux qui sont morts pour la patrie, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 205;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15335_t1_0205_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

les moyens de la République pour terrasser ses ennemis, en augmentant les forces de ses escadres par une souscription volontaire et patriotique.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (20).

13

L'agent national, au nom du district de Langres [département de la Haute-Marne], annonce à la Convention que, dans la cave d'un aristocrate, il venait d'être découvert 450 louis en or et 17 marcs d'argent, qu'il fait passer à la monnaie à Paris. Ce numéraire, réuni à celui que nos braves frères d'armes procurent journellement à la République, va contribuer, dit l'agent national, à l'affermissement de la liberté et au triomphe des droits de l'homme.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (21).

14

Le citoyen Turpin, directeur des postes de la commune d'Issoudun [département de l'Indre], envoie à la Convention un assignat de 25 L pour le soulagement des familles de ceux qui sont morts pour la défense de la patrie; et il témoigne ses sentiments de confiance pour la Convention, en disant : Représentants, vous êtes dignes de représenter le peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

Législateurs,

Vous êtes dignes de représenter le peuple français.

C'est le sentiment intime du directeur des Postes de la commune d'Issoudun, J. Turpin.

Je vous fais passer un assignat de 25 L pour le soulagement des familles de ceux qui sont morts pour la défense de la Liberté.

Issoudun, département de l'Indre, ce 22 thermidor l'an 2 de la République française une et indivisible (23).

15

Le citoyen Duhoux, commissaire national du district de Blain, département de Loire-Inférieure, félicite la Convention nationale sur son énergie, et se plaint de ce que la loi du *maximum* est méconnue dans ce département.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Commerce et Approvisionnements (24).

16

Les autorités constituées et la société populaire d'Epéron, département d'Eure-et-Loir, félicitent aussi la Convention de l'énergie qu'elle a employée pour anéantir le nouveau tyran, et elles lui rappellent leur zèle et leur générosité inépuisables pour le triomphe de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

Les autorités constituées et la société populaire de la commune d'Epéron, département d'Eure-et-Loir, mettent sous les yeux de la Convention nationale le tableau de l'esprit public et moral qui règne dans cette commune; d'après lequel tableau il paroît que ses habitants n'offrent qu'un peuple d'amis et de frères, aimant la liberté pardessus tout, et sont prêts à faire tous les sacrifices pour la défendre.

Elles adressent en même temps à la Convention l'état des dons patriotiques faits par leurs concitoyens depuis le 12 septembre 1792 (vieux style) jusqu'à ce jour, pour l'armement et équipement des volontaires, et pour autres causes qui intéressent la République. Ces dons consistent en 8 fusils de munition, 7 habits, une veste, 2 culottes, 4 gibernes, 2 sabres, 84 chemises, 9 paires de souliers, un chapeau, un bonnet de police, 22 couvertures de lit, 30 paires de bas, 11 draps de lit, une taye d'oreiller, 2 nappes, une serviette, une redingotte, une culotte de peau, 1 054 livres de vieux linge pour les papeteries, un paquet de vieux linge pour pansements, 12 livres de charpie, une croix dite de Saint-Esprit, et 1 487 livres, dont 48 livres en numéraire d'argent.

Cette commune a aussi fourni 1 500 livres de salpêtre, qui ont été déposées aux magasins du district, ainsi que toute l'argenterie et autres métaux du ci-devant culte.

Les autorités constituées et la société populaire d'Epéron félicitent la Convention de l'énergie avec laquelle elle a sauvé encore une fois la patrie et la liberté, en déjouant et livrant au glaive de la loi le traître Robespierre et ses infâmes complices, qui voulaient assassiner l'une et l'autre.

Elles terminent par l'inviter à rester à son poste, pour consolider le bonheur du peuple français (26).

17

La commune et la société populaire de Moustier, département des Basses-Alpes,

(20) P.-V., XLV, 19.

(21) P.-V., XLV, 20.

(22) P.-V., XLV, 20.

(23) C 318, pl. 1293, p. 35.

(24) P.-V., XLV, 20.

(25) P.-V., XLV, 20.

(26) Bull., 17 fruct.